



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 avril 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
BOURDEAU
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
ENTRELACS
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
LE MONTCEL
MOTZ
MOUXY
ONTEX
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Jean-Marc DRIVET
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Robert CLERC
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Denise de MARCH

Départ après la 9^{ème} délibération

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT

Absents excusés :

LA BIOLLE
CONJUX
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
VIONS

Blandine BELLANCA
Claude SAVIGNAC
Sylvie L'HEVEDER
Denise de MARCH
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Danièle BEAUX-SPEYSER
Cyrille GIREL
Géraldine LAPIERRE
Michel LAFORGUE
Olivier SAINT PIERRE
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Martine REVOL
Quentin CLERC
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Entrelacs
Drumettaz-Clarfond
CISALB
CISALB
SAFEGE
SAFEGE
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Directrice de cabinet
Responsable service Tourisme
Responsable juridique/assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 avril 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 89 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (22 présents et 25 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2018
Exécutoire le : 23 AVR. 2018
Affichée le : 23 AVR. 2018
Visée le : 23 AVR. 2018

INCENDIE ET SECOURS **Caserne de pompiers "Sud Lac"** **Convention de financement des travaux de construction : avenant N°1**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget, est compétente en matière de "*gestion et financement des centres de secours contre l'incendie*".

Les travaux de construction des casernes de pompiers, s'ils sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Savoie, sont cofinancés par les collectivités du secteur de 1^{er} appel, tel que précisé dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Grand Lac est ainsi concerné par un projet de construction de la caserne dite "Sud Lac", destinée à assurer une meilleure couverture des secours dans un espace commun aux communautés d'agglomérations Grand Chambéry et Grand Lac.

En effet, en 2008, face à l'augmentation du nombre des interventions réalisées par le Centre de Secours Principal (CSP) de Chambéry situé avenue de Turin, une caserne avait été ouverte dans 300 m² de locaux disponibles au Centre Technique Municipal de la Motte-Servolex, afin de réduire les temps d'accès à ce territoire en croissance démographique.

Cette petite caserne voyant une augmentation constante de ses interventions (3 700 en 2017, soit + 23 % en 5 ans), la création d'une structure de type CSP est apparue nécessaire, pour une capacité de 8 000 interventions par an et un effectif de 30 sapeurs-pompiers.

Le Département financera les travaux à hauteur de 50 %, le solde étant partagé entre les deux communautés d'agglomérations : 76,97% pour Grand Chambéry et 23,03% pour Grand Lac, cette clef de répartition s'appuyant sur la population DGF, le potentiel fiscal et le nombre d'interventions sur le territoire des communes couvertes.

Le terrain d'assiette des 3 200 m² de bâtiments, d'une surface d'environ 12 000 m² et situé dans le parc d'activité de des Landiers ouest, sur le territoire de la commune de la Motte-Servolex, sera gratuitement mis à disposition du SDIS. Les deux communautés d'agglomération financeront conjointement ce terrain, selon la même clef de répartition que les travaux. Ce cofinancement fera l'objet d'une convention distincte de celle présentée en annexe de cette délibération, la contribution de Grand Lac étant ici estimée à un montant de 280 000 €.

Par délibération du 18 septembre 2014, le conseil communautaire de la CALB avait déjà approuvé les termes de ce projet, qui figure au programme pluriannuel d'investissements de Grand Lac pour un montant global à charge de notre communauté d'agglomération de 890 000 €, travaux et terrain confondus.

Le coût estimatif des travaux est estimé à un montant de 6,079 M€ TTC, il est inchangé depuis la délibération déjà prise en 2014. Les communautés d'agglomération Grand Chambéry et Grand Lac sont appelés conjointement pour 2 545 698.60 € hors FCTVA.

La part due par Grand Lac s'élève à un total de 586 274,38 €, elle sera appelée selon le calendrier prévisionnel suivant, retardé par rapport à celui d'origine, et justifiant, en même temps qu'une minime diminution de notre contribution, l'avenant n°1 à la convention approuvée par la délibération du 18 septembre 2014 :

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 20 JANVIER 2015 RELATIVE AUX OPERATIONS DE
RESTRUCTURATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS ET DE L'IMMEUBLE
D'HABITATION DE CHAMBERY
ET DE
CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SUD LAC**

Entre les soussignés :

- 1°) **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie**, représenté par Monsieur Gaston ARTHAUD-BERTHET, Président, agissant en vertu d'une délibération du Bureau du Conseil d'Administration du

Service Départemental d'Incendie et de secours de la Savoie
226 rue de la Perrodière
73230 Saint Alban Leysse

Désigné ci-après le « SDIS »

- 2°) **Grand Chambéry**, représentant les communes implantées sur les secteurs de 1^{er} appel des CIS de Chambéry et de Sud Lac
Représentée par Monsieur Xavier DULLIN, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du

Grand Chambéry
106 allée des Blachères
73026 CHAMBERY CEDEX

Désigné ci-après « Grand Chambéry »

- 3°) **Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget**, représentant les communes implantées sur le secteur de 1^{er} appel du CIS de Sud Lac
Représentée par Monsieur Dominique DORD, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
1500 Boulevard Lepic
CS 20606
73100 AIX LES BAINS

Désigné ci-après « Grand Lac »

Désigné ci-après ensemble les « parties »

Préambule :

Les « parties » ont signé le 20 janvier 2015 une convention relative aux opérations de :

- de restructuration du Centre d'Incendie et de Secours et de l'immeuble d'habitation de Chambéry,
- de construction du Centre d'Incendie et de Secours de Sud Lac.

Cette convention doit être actualisée par le présent avenant suite aux démarches administratives relatives au classement du terrain en zone constructible (arrêté préfectoral du 26 juillet 2017) pour le CIS de Sud Lac et à l'avancement des travaux réalisés sur le CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry.

Statut juridique l'immeuble d'habitation :

La convention du 20 janvier 2015 prévoyait pour l'immeuble d'habitation situé 141 rue Franklin Roosevelt à Chambéry que « ... le « SDIS » et « Chambéry Métropole » s'engagent à intervenir auprès de la Mairie de Chambéry et de Chambéry Alpes Habitat pour faire évoluer le statut juridique de ce bâtiment dans le sens de la simplification ... ».

Cette simplification a été réalisée puisque ce bâtiment est désormais mis à disposition du « SDIS », comme le CIS de Chambéry, suite à la signature le 23 décembre 2016 de la résiliation amiable de la location de l'immeuble d'habitation du CIS de Chambéry.

Sur ces bases, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet notamment d'arrêter conjointement :

- les nouveaux montages financiers estimatifs des deux opérations,
- les nouveaux échéanciers de versements des participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac »,
- une clause de subordination des participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac » pour le CIS de Sud Lac.

Article 2 : Montants estimatifs des opérations

Les montants totaux estimatifs des opérations restent inchangés :

- CIS de Sud Lac : 5 070 833.33 € HT, soit 6 079 000.00 € TTC
- CIS de Chambéry et immeuble d'habitation : 4 673 028.47 € HT, soit 5 607 634.16 € TTC
9 743 861.80 € HT, soit 11 686 634.16 € TTC

Seule la répartition interne des dépenses évolue :

- CIS de Sud Lac :

DEPENSE	MONTANT TTC INITIAL	MONTANT TTC ACTUALISE
Etudes		
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	580 000.00	580 000.00
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	118 000.00	118 000.00
Sous-total études :	698 000.00	698 000.00
Travaux		
Travaux	5 213 000.00	5 235 500.00
Sous-total travaux :	5 213 000.00	5 235 500.00
Divers		
Procédure appel d'offre	32 000.00	32 000.00
Indemnités MOE/procédure concours	49 000.00	26 500.00
Taxes, frais dactes	32 000.00	32 000.00
Assurance maîtrise ouvrage / TRC	55 000.00	55 000.00
Sous-total divers :	168 000.00	145 500.00
Total TTC :	6 079 000.00	6 079 000.00
Dépenses de fonctionnement	81 000.00	58 500.00
Dépenses d'investissement	5 998 000.00	6 020 500.00
avec taux de TVA en vigueur à la date de signature		

- CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry (pas de procédure de concours) :

DEPENSE	MONTANT TTC INITIAL	MONTANT TTC ACTUALISE
Etudes		
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	570 000.00	495 000.00
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	155 014.96	177 512.18
Sous-total études :	725 014.96	672 512.18
Travaux		
Travaux	4 710 545.02	4 864 047.80
Sous-total travaux :	4 710 545.02	4 864 047.80
Divers		
Procédure appel d'offre	36 074.18	5 074.18
Indemnités MOE/procédure concours	66 000.00	0.00
Assurance maîtrise ouvrage / TRC	70 000.00	66 000.00
Sous-total divers :	172 074.18	71 074.18
Total TTC :	5 607 634.16	5 607 634.16
Dépenses de fonctionnement	66 000.00	0.00
Dépenses d'investissement	5 541 634.16	5 607 634.16
avec taux de TVA en vigueur à la date de signature		

Article 3 : Montages financiers estimatifs des opérations

En tenant compte des évolutions énoncées à l'article 2 et de celle du taux du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), les nouveaux montages financiers de ces opérations sont les suivants :

- CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry :

RECETTE	MONTANT TTC INITIAL	MONTANT TTC ACTUALISE
Dotations et fonds globalisés (1)	873 333.02	918 753.03
« Grand Chambéry » (2)	2 367 150.57	2 343 740.56
« SDIS » (2)	2 367 150.57	2 343 740.57
Autres recettes	0.00	1 400.00
Total :	5 607 634.16	5 607 634.16
Dépenses de fonctionnement	66 000.00	1 400.00
Dépenses d'investissement	5 541 634.16	5 606 234.16

(1) avec taux de FCTVA en vigueur à la date de signature

(2) 50 % du coût estimatif de l'opération déductions faites des dotations, fonds, et subventions

- CIS de Sud Lac :

RECETTE	MONTANT TTC INITIAL	MONTANT TTC ACTUALISE
Dotations et fonds globalisés (1)	945 344.78	987 602.80
« Grand Chambéry » et « Grand Lac » (2)	2 566 827.61	2 545 698.60
« SDIS » (2)	2 566 827.61	2 545 698.60
Total :	6 079 000.00	6 079 000.00
Dépenses de fonctionnement	81 000.00	58 500.00
Dépenses d'investissement	5 998 000.00	6 020 500.00

(1) avec taux de FCTVA en vigueur à la date de signature

(2) 50 % du coût estimatif de l'opération déductions faites des dotations, fonds, et subventions

Article 4 : Montant estimatif des participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac » pour le CIS de Sud Lac

Pour mémoire et conformément à l'article 4 de la convention du 20 janvier 2015, les clefs de répartition du financement local sont les suivantes :

	CIS SUD LAC	CIS ET L'IMMEUBLE D'HABITATION DE CHAMBERY
« Grand Chambéry »	76.97%	100.00%
« Grand Lac »	23.03%	0.00%

Ainsi, les participations estimatives sont arrêtées aux sommes de :

- « Grand Chambéry » :
 - o CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry : 2 343 740.56 €
 - o CIS de Sud Lac : 1 959 424.22 € (76.97%)
- 4 303 164.78 €
- « Grand Lac » :
 - o CIS de Sud Lac 586 274.38 € (23.03%)

Article 5 : Versements des participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac »

Au vu des éléments énoncés aux articles précédents et conformément aux plannings prévisionnels de la réalisation des opérations (annexe 1), les versements des participations prévisionnelles annuelles de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac » sont les suivantes :

- CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry :

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
« Grand Chambéry »	Fonct.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Inv.	250 487.48	0.00	144 771.40	584 595.69	902 525.88	419 791.61	41 568.50	0.00	2 343 740.56
	Total	250 487.48	0.00	144 771.40	584 595.69	902 525.88	419 791.61	41 568.50	0.00	2 343 740.56

- CIS de Sud Lac :

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	
« Grand Chambéry »	Fonct.	76.97%	585.00	0.00	0.00	10 383.23	5 772.75	0.00	5 772.75	0.00	22 513.73
	Inv.	76.97%	2 304.57	0.00	0.00	83 348.43	718 052.76	914 253.66	176 228.33	42 722.74	1 936 910.49
	Sous total		2 889.57	0.00	0.00	93 731.66	723 825.51	914 253.66	182 001.08	42 722.74	1 959 424.22
« Grand Lac »	Fonct.	23.03%	585.00	0.00	0.00	2 696.77	1 727.25	0.00	1 727.25	0.00	6 736.27
	Inv.	23.03%	2 304.57	0.00	0.00	23 323.43	214 846.76	273 551.54	52 728.84	12 782.97	579 538.11
	Sous total		2 889.57	0.00	0.00	26 020.20	216 574.01	273 551.54	54 456.09	12 782.97	586 274.38
	Fonctionnement		1 170.00	0.00	0.00	13 080.00	7 500.00	0.00	7 500.00	0.00	29 250.00
	Investissement		4 609.14	0.00	0.00	106 671.86	932 899.52	1 187 805.20	228 957.17	55 505.71	2 516 448.60
	Total		5 779.14	0.00	0.00	119 751.86	940 399.52	1 187 805.20	236 457.17	55 505.71	2 545 698.60

- Total :

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
« Grand Chambéry »	Fonct.	585.00	0.00	0.00	10 383.23	5 772.75	0.00	5 772.75	0.00	22 513.73
	Inv.	252 792.05	0.00	144 771.40	667 944.12	1 620 578.64	1 334 045.27	217 796.83	42 722.74	4 280 651.05
	Total	253 377.05	0.00	144 771.40	678 327.35	1 626 351.39	1 334 045.27	223 569.58	42 722.74	4 303 164.78

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
« Grand Lac »	Fonct.	585.00	0.00	0.00	2 696.77	1 727.25	0.00	1 727.25	0.00	6 736.27
	Inv.	2 304.57	0.00	0.00	23 323.43	214 846.76	273 551.54	52 728.84	12 782.97	579 538.11
	Total	2 889.57	0.00	0.00	26 020.20	216 574.01	273 551.54	54 456.09	12 782.97	586 274.38

Comme suite à sa demande, et par adaptation des modalités de versement précitées (versement des participations suivant la réalisation des projets), les participations de « Grand Chambéry » au titre de 2018, 2019 et 2020, pour les CIS de Chambéry et de Sud Lac, sont modifiées, au vu de son engagement financier dans les deux opérations.

Ainsi, les participations de « Grand Chambéry » correspondent à :

- CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Fonct.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Inv.	250 487.48	0.00	144 771.40	584 595.69	602 525.88	719 791.61	41 568.50	0.00	2 343 740.56
Total	250 487.48	0.00	144 771.40	584 595.69	602 525.88	719 791.61	41 568.50	0.00	2 343 740.56

- CIS de Sud Lac :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Fonct.	585.00	0.00	0.00	0.00	0.00	16 155.98	5 772.75	0.00	22 513.73
Inv.	2 304.57	0.00	0.00	0.00	0.00	801 401.19	1 090 481.99	42 722.74	1 936 910.49
Total	2 889.57	0.00	0.00	0.00	0.00	817 557.17	1 096 254.74	42 722.74	1 959 424.22

- Total (CIS de Sud Lac et CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Fonct.	585.00	0.00	0.00	0.00	0.00	16 155.98	5 772.75	0.00	22 513.73
Inv.	252 792.05	0.00	144 771.40	584 595.69	602 525.88	1 521 192.80	1 132 050.49	42 722.74	4 280 651.05
Total	253 377.05	0.00	144 771.40	584 595.69	602 525.88	1 537 348.78	1 137 823.34	42 722.74	4 303 164.78

Article 6 : Décompte définitif de l'opération

A l'issue de la réalisation des opérations, le « SDIS » établira un décompte définitif pour chaque opération en dépense et en recette.

Ce décompte indiquera notamment :

- le montant total des dépenses de l'opération,
- le montant total des recettes directes,
- le solde à financer par les « parties » et leur répartition en pourcentage.

Il sera arrêté par une délibération du bureau du conseil d'administration du « SDIS ».

Article 7 : Subordination des participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac » pour le CIS de Sud Lac

Les participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac » sont subordonnées à l'usage et à la destination des biens acquis par le « SDIS » au moyen des participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac » pour le CIS de Sud Lac.

Ainsi, les « parties » conviennent que l'usage des locaux est destiné à accueillir le CIS de Sud Lac.

Article 7.1 : Modification de l'usage des locaux

Dans l'hypothèse où le « SDIS » modifierait l'usage des locaux cité à l'article 7, sans l'accord de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac », celui-ci devra reverser à ces collectivités, en contrepartie, le montant de leur participation (à titre indicatif sur la base des montants estimatifs des projets : « Grand Chambéry » 1 959 424.22 € / « Grand Lac » 586 274.38 €).

Comme évoqué à l'article 6, les montants des participations de « Grand Chambéry » et de « Grand Lac » seront arrêtés par la délibération du bureau du conseil d'administration du « SDIS » relative au décompte définitif de l'opération.

Ces montants sont fermes et non révisables.

Article 7.2 : Cession des locaux

Dans l'hypothèse où le « SDIS » déciderait de vendre les locaux, celui-ci devra reverser à « Grand Chambéry » et de « Grand Lac », en contrepartie, un pourcentage du produit de la vente correspondant au ratio entre le montant des participations « Grand Chambéry » et de « Grand Lac » et le montant total des participations des « parties » (à titre indicatif sur la base des montants estimatifs des projets : « Grand Chambéry » 38.485% / « Grand Lac » 11.515%).

Comme évoqué à l'article 6, ce pourcentage sera arrêté par la délibération du bureau du conseil d'administration du « SDIS » relative au décompte définitif de l'opération.

Ce pourcentage est ferme et non révisable.

Article 8 : Acceptation

La signature du présent avenant entraîne la pleine acceptation des « parties ».

Article 9 : Litige

En cas de litige né de l'exécution de la convention du 20 janvier 2015 et du présent avenant, le tribunal compétent ne pourra être saisi qu'à l'issue d'une procédure tendant à un traitement amiable du litige.

Fait en trois exemplaires originaux à Saint Alban Leysse, le

Pour « Grand Chambéry »

Pour la « Grand Lac »

Pour le « SDIS »

ANNEXE 1

PLANNINGS PREVISIONNELS DES OPERATIONS

PLANNING PREVISIONNEL DU CIS DE CHAMBERY ET DE LA TOUR D'HABITATION

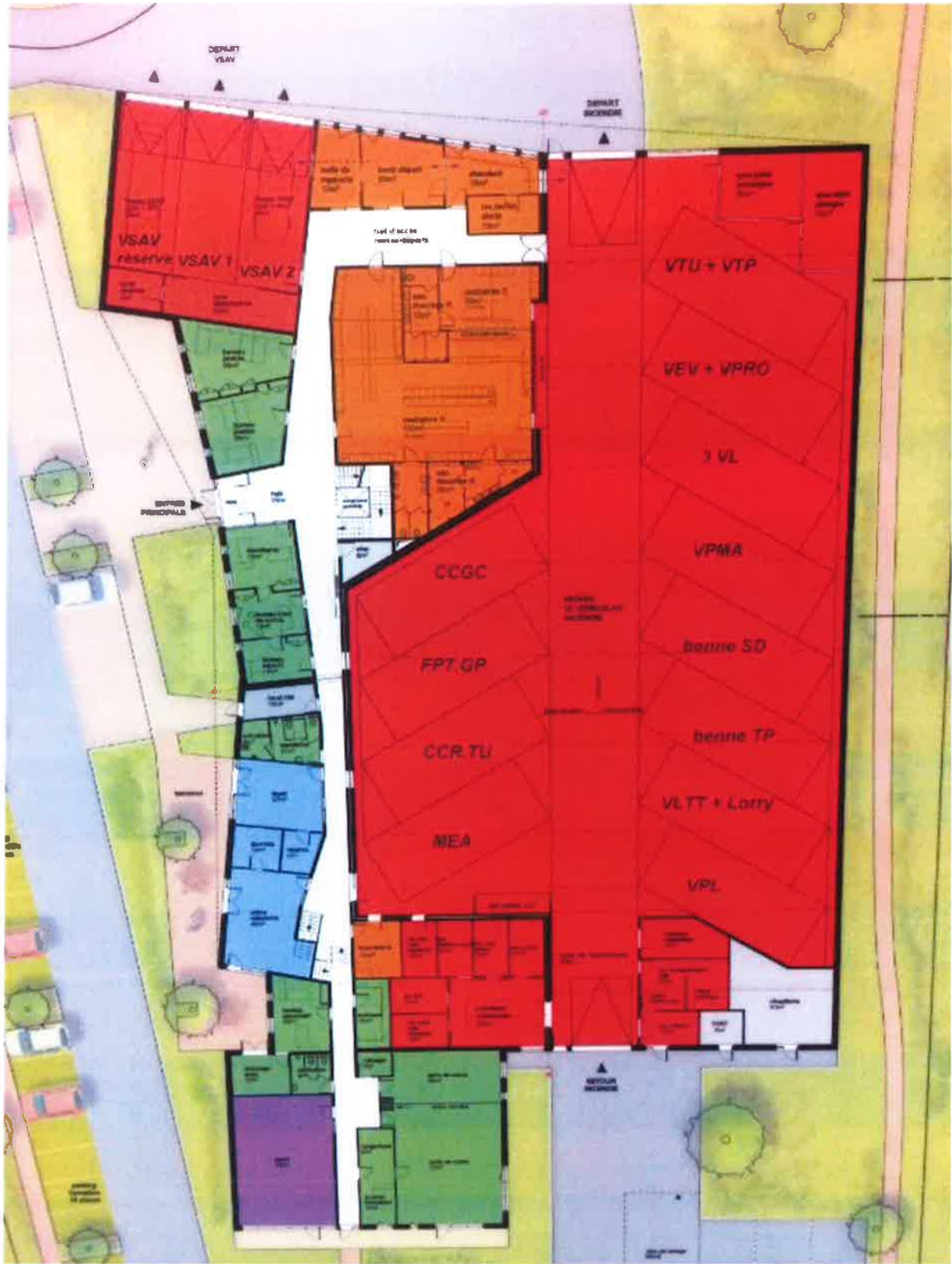
Études	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		
	Montant TTC	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	495 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	31.50	155 911.89	25.00	123 750.00	21.99	108 838.11	16.52	81 750.00	5.00	24 750.00	
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	177 512.18	16.35	29 014.96	0.00	6.14	10 903.50	10.62	18 846.40	22.00	39 052.68	25.00	44 378.05	19.90	35 316.59	0.00	0.00	
Sous-total	672 512.18	4.31	29 014.96	0.00	1.62	10 903.50	25.99	174 758.29	24.21	162 802.68	22.78	153 216.16	17.41	117 066.59	3.68	24 750.00	
Travaux	4 864 047.80	2.69	130 647.20	8.26	401 979.46	3.33	162 140.87	0.00	20.00	972 809.56	38.00	1 848 338.16	25.72	1 250 851.59	2.00	97 280.96	
Sous-total	4 864 047.80	2.69	130 647.20	8.26	401 979.46	3.33	162 140.87	0.00	20.00	972 809.56	38.00	1 848 338.16	25.72	1 250 851.59	2.00	97 280.96	
Divers	4 000.00	22.55	902.09	0.00	0.00	0.00	5.40	216.00	72.05	2 881.91	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Procédure appel d'offre	1 074.18	100.00	1 074.18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Assurance maîtrise ouvrage / TRC	66 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	90.00	59 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00	6 600.00	
Sous-total	71 074.18	2.78	1 976.27	0.00	0.00	0.00	0.30	216.00	87.63	62 281.91	0.00	0.00	0.00	0.00	9.29	6 600.00	
Total	5 607 634.16	2.88	161 638.43	7.17	401 979.46	3.09	173 044.37	3.12	174 974.29	21.36	1 197 894.15	35.69	2 001 554.32	24.39	1 367 918.18	2.29	128 630.96
Dépenses de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Dépenses d'investissement	5 607 634.16	2.88	161 638.43	7.17	401 979.46	3.09	173 044.37	3.12	174 974.29	21.36	1 197 894.15	35.69	2 001 554.32	24.39	1 367 918.18	2.29	128 630.96
Total	5 607 634.16	2.88	161 638.43	7.17	401 979.46	3.09	173 044.37	3.12	174 974.29	21.36	1 197 894.15	35.69	2 001 554.32	24.39	1 367 918.18	2.29	128 630.96

PLANNING PREVISIONNEL DU CIS DE SUD LAC

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		
	Montant €TTC	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Etudes																			
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	580 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	30.00	174 000.00	38.00	220 400.00	26.00	150 800.00	6.00	34 800.00	0.00	0.00	0.00
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	118 000.00	0.00	0.00	1.29	1 518.00	0.00	4.42	5 220.00	30.00	35 400.00	30.00	35 400.00	20.00	23 600.00	14.29	16 862.00	0.00	0.00	0.00
Sous-total	698 000.00	0.00	0.00	0.22	1 518.00	0.00	0.75	5 220.00	30.00	209 400.00	36.65	255 800.00	24.99	174 400.00	7.40	51 662.00	0.00	0.00	0.00
Travaux																			
Travaux	5 235 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	30.00	1 570 650.00	48.00	1 570 650.00	48.00	2 513 040.00	20.00	1 047 100.00	2.00	104 710.00	2.00
Sous-total	5 235 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	30.00	1 570 650.00	48.00	1 570 650.00	48.00	2 513 040.00	20.00	1 047 100.00	2.00	104 710.00	2.00
Divers																			
Procédure appel d'offre	32 000.00	0.00	0.00	9.66	3 091.14	-2.74	-877.55	0.00	15.00	4 800.00	78.08	24 986.41	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Actes notarié	2 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	100.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Membres du jury concours	4 000.00	0.00	0.00	29.25	1 170.00	33.94	1 357.55	0.00	36.81	1 472.45	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Primes pour candidats	22 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	22 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Taxes EU, archéologie, TLE	30 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00	15 000.00	0.00	0.00	50.00	15 000.00	0.00	0.00	0.00
Assurance maîtrise ouvrage / TRC	55 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	90.00	49 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00	5 500.00	0.00
Sous-total	145 500.00	0.00	0.00	2.93	4 261.14	0.33	480.00	0.00	21.15	30 772.45	61.50	89 486.41	0.00	0.00	10.31	15 000.00	3.78	5 500.00	0.00
Total	6 079 000.00	0.00	0.00	0.10	5 779.14	0.01	480.00	0.09	5 220.00	3.95	240 172.45	1 915 936.41	44.21	2 687 440.00	18.32	1 113 762.00	1.81	110 210.00	1.81
Dépenses de fonctionnement	58 500.00	0.00	0.00	2.00	1 170.00	2.32	1 357.55	0.00	44.40	25 972.45	25.64	15 000.00	0.00	0.00	25.64	15 000.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'investissement	6 020 500.00	0.00	0.00	0.08	4 609.14	-0.01	-877.55	0.09	3.56	214 200.00	31.57	1 900 936.41	44.64	2 687 440.00	18.25	1 098 762.00	1.83	110 210.00	1.83
Total	6 079 000.00	0.00	0.00	0.10	5 779.14	0.01	480.00	0.09	3.95	240 172.45	31.52	1 915 936.41	44.21	2 687 440.00	18.32	1 113 762.00	1.81	110 210.00	1.81

Annexe : projet de caserne Sud Lac





Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Incendie et secours - Caserne de pompiers Sud Lac - Convention de financement des travaux de construction - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 23/04/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 23/04/2018

Numéro de l'acte : d2311 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180412-d2311-DE

Date de décision : 12/04/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire